

Lars Mülli
Responsable du
projet global



Michael Binz
Secrétaire du
projet global

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de partager avec vous aujourd'hui le tout premier numéro de « FOCUS PPI 2026 ». Par l'intermédiaire de ce bulletin d'information, qui paraîtra périodiquement tout au long du processus de révision, nous voulons vous tenir informés en direct sur le projet « Prescriptions de protection incendie 2026 », abrégé PPI 2026, et assurer ainsi la transparence du processus et du contenu de cet important projet.

En choisissant le mot « focus », nous avons voulu exprimer le souhait de focaliser toute notre attention sur une chose, d'en faire notre point de mire. Il ne fait aucun doute que le projet PPI 2026 mérite d'être au centre de l'attention. La future réglementation définira l'avenir de la protection incendie en Suisse. C'est pourquoi elle est déjà au centre des préoccupations des maîtres d'ouvrage, des investisseurs, des planificateurs, des professionnels de la construction, des exploitants de bâtiments, etc.

Dans « FOCUS PPI 2026 », les responsables et les membres de l'équipe du projet communiqueront régulièrement des informations sur les progrès réalisés. Au fil des interviews, des comptes-rendus et des articles concis, ils prendront position sur des sujets d'actualité. Notre objectif ? Promouvoir et améliorer la communication et le flux d'informations avec les différentes parties prenantes.

Dans ce premier bulletin d'information, nous vous informons de l'état actuel des travaux, du mandat que l'AIET a confié à l'AEAI, de l'organisation de projet et du processus de formation des futurs groupes de travail. Enfin, nous abordons une question qui a déjà été fréquemment posée : « Les futures prescriptions, complexes à quel point ? »

Bonne lecture !

État d'avancement des travaux

Le processus de révision des prescriptions de protection incendie a commencé officiellement en septembre 2018 avec l'attribution du mandat pour l'élaboration d'une nouvelle génération de prescriptions de protection incendie pour la Suisse. Certains travaux préparatoires, tels que la structure organisationnelle et la procédure d'appel d'offres public pour la sélection des partenaires de projet, ont été achevés. Le processus de définition des futurs objectifs de protection est en cours avec une quinzaine de parties prenantes différentes.

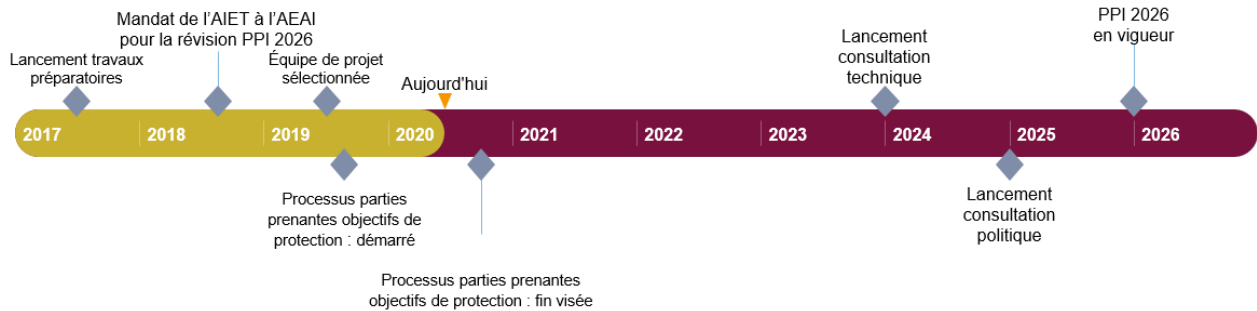


Illustration 1

En parallèle, l'équipe de projet dirigée par la Haute école spécialisée de Berne conduit des travaux préliminaires dans le domaine de la modélisation des risques. D'autres activités sont décrites plus en détail ci-dessous.

Mandat de l'AIET confié à l'AEAI

En tant qu'instance politique des cantons, l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET) a attribué à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) le mandat de réviser d'ici à 2026 les prescriptions suisses de protection incendie sur la base d'une approche axée sur le risque. Cette action vise à permettre une dérégulation, une simplification des prescriptions et une exécution plus homogène. « Les risques acceptés ne doivent être ni significativement plus élevés, ni significativement plus bas que dans d'autres domaines de la vie. »

Organisation de projet

L'organisation de projet établie par l'AEAI se compose des niveaux suivants :

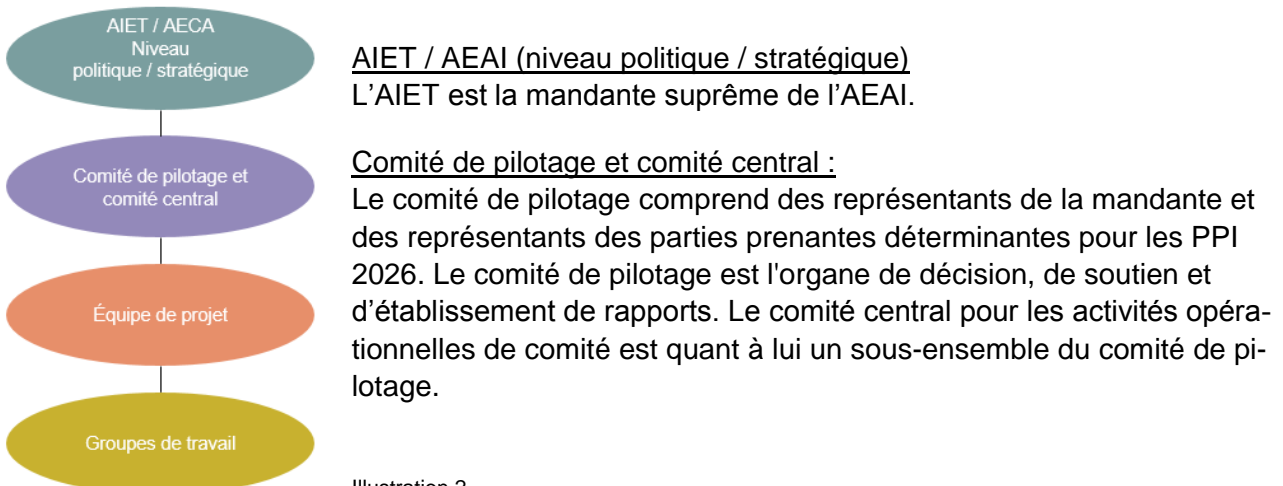


Illustration 2

Équipe de projet

Une experte en protection incendie, un expert en risques et un juriste forment l'équipe de projet. Tous les trois ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres public ordinaire. C'est là que les fils opérationnels du projet se rejoignent et que les prescriptions sont concrètement rédigées par ces personnes. L'équipe de projet peut recourir à des groupes de travail spécifiques aux différents thèmes.

Groupes de travail pour des sujets spécifiques

Les groupes de travail sont composés de manière dynamique et en fonction des sujets. Leur mission principale consiste à traiter en détail le contenu des prescriptions, apportant ainsi une contribution au travail de l'équipe de projet grâce à une définition claire des énoncés et des problématiques. Le processus de formation des groupes de travail a été défini et lancé il y a quelques jours.

La responsabilité globale du projet « PPI 2026 » est assumée par le directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du canton de Zurich, Lars Mülli. Il est également membre du comité directeur de l'AEAI et président de la commission technique pour la protection incendie de l'AEAI. Il possède de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la protection incendie, aussi bien en tant que projeteur dans le secteur privé qu'en tant que responsable de l'autorité cantonale de protection incendie à Zurich.

L'équipe de projet mandatée par l'AEAI est dirigée par Isabel Engels. Elle est professeur de protection incendie à la Haute école spécialisée bernoise (BFH) à Bienne et possède également une grande expérience dans le domaine. L'équipe est complétée par le professeur Dirk Proske, également chargé de cours à la BFH et spécialiste des risques, ainsi que par Alois Keel, juriste en droit de la construction à Winterthur.



Illustration 3 de gauche à droite : Isabel Engels, Dirk Proske und Alois Keel

Processus de formation des groupes de travail

L'équipe de projet établit des mandats de travail pour les problématiques rencontrées. Le mandat de travail contient également une proposition pour la composition du groupe de travail requis. Pour cette proposition, l'équipe de projet a besoin de connaître des spécialistes disponibles et compétents disposant de connaissances poussées dans le domaine correspondant.

À cette fin, un pool de membres potentiels pour le groupe de travail est en train d'être constitué. Les organisations intéressées communiquent à l'AEAI des personnes compétentes via un sondage électronique et celles-ci sont ensuite intégrées au pool.

Seules sont prises en considération les personnes qui représentent une organisation. Les personnes individuelles souhaitant intégrer le groupe de travail doivent être désignées par une organisation.

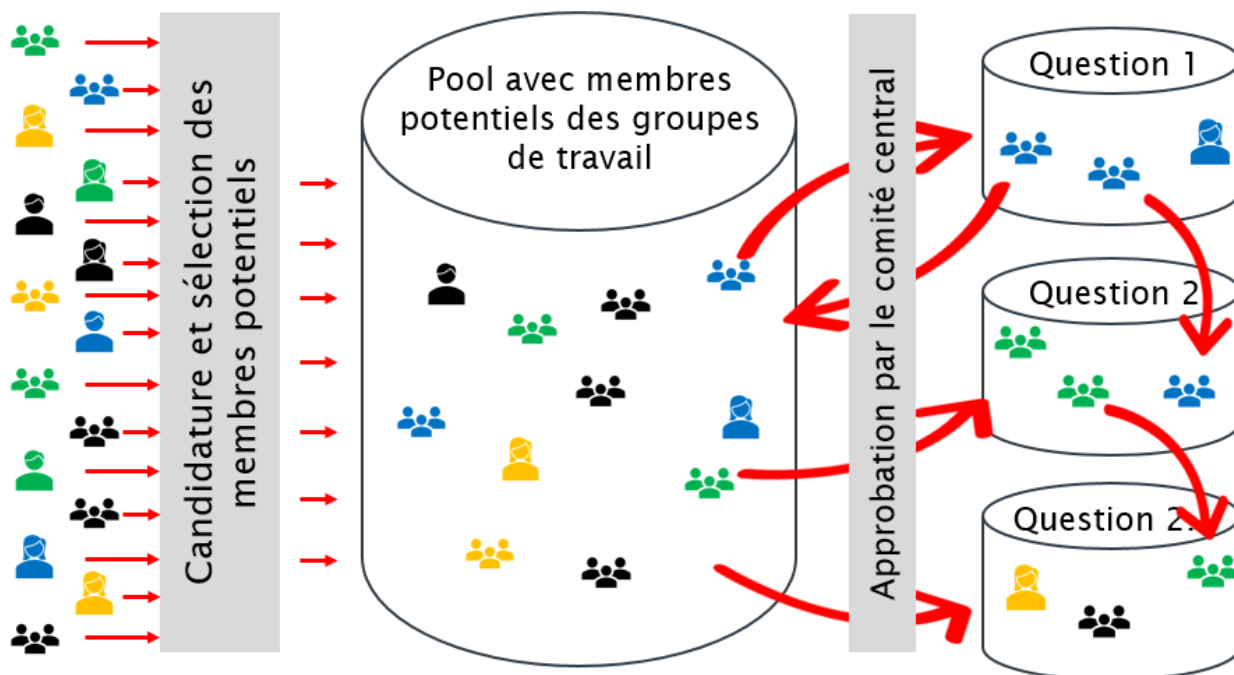


Illustration 4 Source : Haute école spécialisée bernoise

La composition des groupes de travail est spécifique à chaque tâche ; il est donc possible de ne pas recevoir de mandat de participation, même si l'on fait partie du pool. Une fois la problématique traitée, le groupe de travail concerné est à nouveau dissous. Pendant l'élaboration des PPI 2026, les groupes de travail se reconstitueront selon les besoins de l'équipe de projet. Ce pool offre à l'équipe de projet l'avantage de toujours avoir accès à l'expertise requise.

Les futures prescriptions, complexes à quel point ?

« Est-ce vrai que seuls les ingénieurs pourront travailler dans la protection incendie à l'avenir, car toutes les mesures seront établies à partir de méthodes d'ingénierie » ?

Absolument pas. Bien que les nouvelles prescriptions soient élaborées sur la base des risques, elles offrent la possibilité d'atteindre implicitement les objectifs de protection grâce à un ensemble de mesures clairement définies (voir également l'illustration 5). La majorité des bâtiments (80 % et plus) doivent encore pouvoir être traités sans considérations particulières de risques spécifiques à l'ouvrage et, comme auparavant, en suivant le « mode d'emploi ». On trouvera ainsi le meilleur chemin à suivre.

« Des processus d'approbation et de planification longs et coûteux seront-ils toujours nécessaires à l'avenir pour les bâtiments spéciaux, les rénovations et les concepts spéciaux ? »

Il est important pour l'équipe de projet de concilier les différents besoins en matière de planification de la protection incendie avec les objectifs de déréglementation et d'une mise en œuvre plus homogène. Nous sommes convaincus que nous pouvons atteindre l'objectif du projet grâce à des apports positifs.

Aux connaissances existantes et à la grande expérience du secteur de la protection incendie en Suisse viennent s'ajouter judicieusement de nouvelles méthodes de travail. Nous voulons saisir l'opportunité de créer une nouvelle réglementation en s'appuyant en partie sur des bases existantes.

Concrètement, la mise en œuvre dans les futures prescriptions de protection incendie pourrait ressembler au schéma suivant :

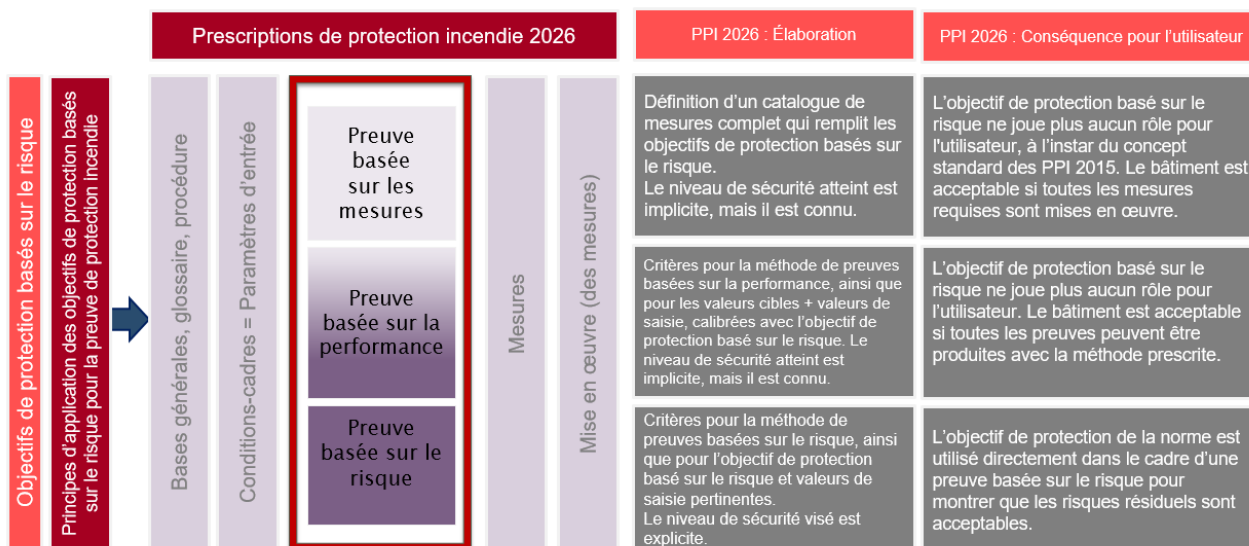


Illustration 5 Source : Haute école spécialisée bernoise

Les concepts standard et spéciaux seront fondamentalement abordés selon des principes identiques dans les PPI 2026. En raison de la complexité accrue, des exigences plus élevées pourraient aussi être imposées à l'avenir aux créateurs de concepts de protection incendie basés sur les performances et les risques. Il en va de même sur les chantiers pour la mise en œuvre de concepts contraignants et l'exploitation de bâtiments correspondants.

Publication :

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI
 Bundesgasse 20 | 3011 Berne
 031 320 22 22
mail@vkg.ch
www.vkg.ch

Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin a été employé dans une grande partie du texte. Néanmoins, les désignations englobent à la fois les personnes de sexe féminin et masculin.